



Vous pouvez prendre rendez-vous avec **monsieur Gérard, GRELAT, délégué du Défenseur des droits** : celui-ci se tiendra à votre écoute pour recevoir et étudier, gratuitement et en toute confidentialité, vos demandes dans la limite de sa compétence.

Pour vous éviter des trajets inutiles, il est bon de prendre attache téléphoniquement en utilisant la boîte vocale dont le numéro est affiché ci-dessous, afin de présenter la situation qui vous préoccupe.

#### Les domaines de compétences du délégué du défenseur des droits

Toute personne physique ou morale, de nationalité française ou étrangère, peut s'adresser à un délégué du Défenseur des droits si :

- **Elle s'estime lésée par le dysfonctionnement d'un service public :**
  - les difficultés rencontrées avec la CAF (allocations), la CPAM (problèmes de santé, feuille de soins), les demandes de renseignements sur les droits à la retraite du régime général, RSI ou MSA, le respect des règles du droit du travail, maladie, licenciement, les difficultés à comprendre l'imposition et le dispositif de recouvrement
  - Les tracasseries dues aux amendes et arnaques suite à la vente d'un véhicule, l'usurpation des numéros des plaques minéralogiques, le retrait de points sur le permis de conduire.
  - Les démarches concernant l'état civil, le renouvellement de la carte d'identité, le passeport, le permis de conduire, l'acquisition de la nationalité, etc.
- **Elle est témoin ou victime d'une discrimination.**
  - La lutte contre les inégalités : de traitement à l'embauche, la promotion dans l'emploi, d'accès à un service (transport, location, loisirs) d'accessibilité (handicapés et les personnes à mobilité réduite)
- **Elle considère que les droits d'un enfant ou d'un adolescent ne sont pas respectés ou qu'une situation met en cause l'intérêt d'un mineur ;**
  - Les droits des enfants, le droit à l'éducation, l'égalité d'accès à la cantine, le droit de protection (violences, discrimination, harcèlement)

#### PERMANENCES de monsieur Gérard GRELAT

**Le 1er et le 3<sup>ème</sup> mercredi de chaque mois, à la Maison des Services Au Public  
d'Aubigny sur Nère de 09h00 à midi.**

**Le 2<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> jeudi de chaque mois à la sous-préfecture  
de Saint Amand Montrond de 09h00 à midi.**

**En dehors des permanences, vous pouvez laisser votre nom, prénom et le  
motif de votre appel**

**Boîte vocale n° 02 36 78 40 60**

**[gerard.grelat@defenseurdesdroits.fr](mailto:gerard.grelat@defenseurdesdroits.fr)**